



## ARCHIVED - Archiving Content

### Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

## ARCHIVÉE - Contenu archivé

### Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

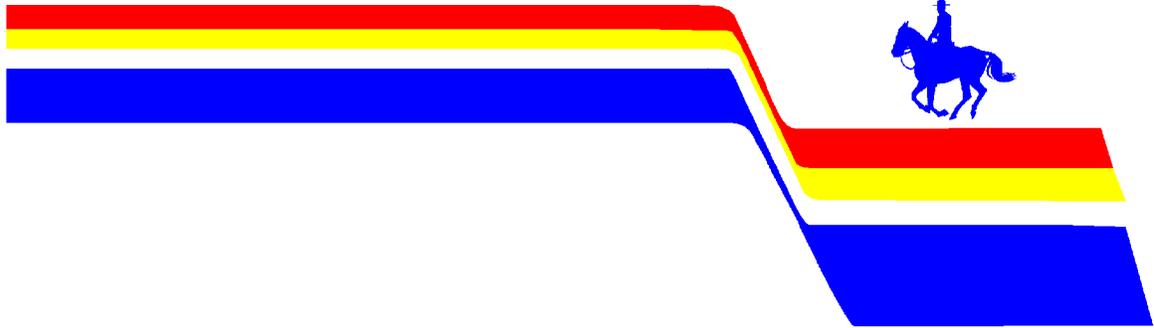
Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



Royal Canadian  
Mounted Police

Gendarmerie royale  
du Canada



Rapport  
sur  
les plans et priorités  
pour les exercices  
1998-1999 à 2000-2001  
Gendarmerie royale du Canada

---

L'honorable Andy Scott, C.P., député  
Solliciteur général du Canada

---

## Table des matières

---

<b>I</b>	<b><i>MESSAGES</i></b>	
A.	<i>Le message du Ministre</i> .....	i
B.	<b>Déclaration de la direction</b> .....	ii
<b>II</b>	<b>VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE</b> .....	1
A.	<b>Mandat, rôles et responsabilités</b> .....	1
B.	<b>Objectif</b> .....	2
C.	<b>Vue d'ensemble des dépenses de la GRC</b> .....	3
<b>III</b>	<b>PLANS ET PRIORITÉS</b> .....	4
A.	<b>Sommaire des plans, priorités et stratégies</b> .....	4
B.	<b>Détails par secteur d'activité</b> .....	6
	<b>Contexte et initiatives clés</b> .....	6
	1. <b>Services de police fédérale</b> .....	11
	2. <b>Services de police contractuelle</b> .....	18
	3. <b>Services nationaux de police</b> .....	23
	4. <b>Services internes</b> .....	28
	5. <b>Services de maintien de la paix</b> .....	29
<b>IV</b>	<b>ANNEXES</b> .....	31
A.	<b>Liste des principales lois fédérales et des ententes officielles</b> .....	31
B.	<b>Personnes-ressources pour renseignements supplémentaires</b> .....	34
C.	<b>Renseignements financiers</b> .....	36

## *Le message du Ministre*

*En ma qualité de ministre responsable de la GRC, j'ai l'honneur de présenter au Parlement le présent Rapport sur les plans et priorités de la Gendarmerie royale du Canada.*

*L'année 1998 représente un jalon important : nous célébrerons le 125<sup>e</sup> anniversaire de la GRC en tant que force de police nationale, qui représente un élément important de l'histoire du Canada et de ses traditions et qui a apporté une contribution importante à l'édification du pays dans ses divers rôles.*

*La GRC joue un rôle clé dans le système de justice pénale canadien. Le présent Rapport donne un point de vue équilibré sur la nécessité de poursuivre les méthodes traditionnelles d'application de la loi, en adoptant une position ferme à l'égard de la criminalité organisée et des crimes de violence, tout en prenant des mesures préventives efficaces, au niveau local, en partenariat avec nos communautés, y compris les communautés autochtones.*

*La GRC est également un acteur important dans l'évolution des systèmes de justice intégrée qui visent à traverser le pays et diverses juridictions. Une part du défi consiste à relier en réseau la communauté policière, au moyen de partenariats et de systèmes d'information. La GRC, grâce à ses secteurs d'activité et des outils d'application de la loi polyvalents, est parfaitement placée pour jouer un rôle de chef de file dans ces systèmes en évolution.*

*Au cours des années à venir, la GRC continuera de servir le public en mettant l'accent sur des projets qui favorisent le programme du gouvernement, soit «assurer la sécurité dans les foyers et dans les rues».*

*L'honorable Andy Scott, C.P., député  
Solliciteur général du Canada*

**MANAGEMENT REPRESENTATION/DÉCLARATION DE LA DIRECTION**  
**Report on Plans and Priorities 1998-1999**  
**Rapport sur les plans et priorités 1998-1999**

**I submit, for tabling in Parliament, the 1998-1999 Report on Plans and Priorities (RPP) for the Royal Canadian Mounted Police.**

**To the best of my knowledge (and subject to the qualifications outlined below), the information in this Report accurately portrays the agency's mandate, plans, priorities, strategies and expected key results. It is also consistent with Treasury Board's instructions and disclosure principles. The information contained in this Report is comprehensive and accurate and is derived from sound underlying information and management systems.**

**I am satisfied as to the quality assurance processes and procedures used for the RPP's production.**

**The Planning and Reporting Accountability Structure (PRAS) on which this document is based has been approved by Treasury Board Ministers and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.**

**Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et priorités (RPP) de 1998-1999 de la Gendarmerie royale du Canada.**

**À ma connaissance (et sous réserve des observations ci-dessous), les renseignements dans ce rapport décrivent fidèlement les mandat, plans, priorités, stratégies et résultats clés escomptés de la Gendarmerie. Ils sont également conformes aux instructions du Conseil du Trésor, ainsi qu'aux principes de divulgation. Les renseignements contenus dans ce rapport sont complets et exacts et tirés de systèmes sous-jacents fiables d'information et de gestion.**

**Je suis satisfait des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.**

**Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.**

**Name/Nom:** \_\_\_\_\_

**Date:** \_\_\_\_\_

**MISSION :** La Gendarmerie royale du Canada est le service de police national du Canada. Fière de ses traditions et sûre de pouvoir relever les défis des années à venir, la Gendarmerie s'engage à maintenir la paix, à assurer le respect de la loi et à offrir un service de qualité de concert avec les collectivités qu'elle sert.

**VISION :** Nous voulons :  
être une organisation progressiste, proactive et innovatrice; fournir un service de la plus haute qualité grâce à un leadership dynamique, à la formation et à la technologie, de concert avec les collectivités que nous servons; être responsables et efficaces grâce au partage du processus décisionnel; assurer un milieu de travail sain qui favorise l'esprit d'équipe, la libre communication et le respect mutuel; promouvoir la sécurité des collectivités; faire preuve de leadership dans la quête de l'excellence.

**VALEURS FONDAMENTALES DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA :**

Consciente du dévouement de tous ses employés, la Gendarmerie royale du Canada s'engage à créer et à préserver un milieu de travail propice à leur sécurité, à leur bien-être et à leur perfectionnement, en s'inspirant des valeurs fondamentales suivantes:

- intégrité
- honnêteté
- professionnalisme
- compassion
- respect
- responsabilité

**ENGAGEMENT ENVERS LES COLLECTIVITÉS**

Les employés de la Gendarmerie royale du Canada démontrent leur engagement envers les collectivités par :

- le traitement de tous sans préjugés et dans le respect
- la responsabilisation
- la solution conjointe des problèmes
- l'ouverture à la diversité culturelle
- l'amélioration de la sécurité du public
- le partenariat et la consultation
- la communication franche et ouverte
- l'utilisation efficace et efficiente des ressources
- un service ponctuel et de qualité



## II VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

### A. Mandat, rôles et responsabilités

La Gendarmerie royale du Canada est le service de police national et un organisme qui relève du ministre du Solliciteur général du Canada.

La GRC est unique au monde puisqu'elle est un service de police municipal, provincial et national. Elle offre des services complets de police fédérale à tous les Canadiens et des services de police à contrat à deux territoires, à huit provinces (exception faite du Québec et de l'Ontario), à plus de 200 municipalités et à 62 communautés des Premières Nations.

Le mandat de la GRC comporte plusieurs facettes, notamment prévenir la criminalité et mener des enquêtes, maintenir l'ordre, faire respecter les lois dans des domaines aussi divers que la santé et la protection des recettes de l'État, contribuer à la sécurité nationale, protéger les membres du gouvernement, les dignitaires en visite et les missions étrangères et fournir des services de soutien opérationnel essentiels à d'autres services de police et organismes d'application de la loi.

Les pouvoirs d'exécution des dispositions de la *Loi sur la GRC* et la responsabilité en matière de reddition de comptes sont dévolus au Commissaire, qui relève du Solliciteur général du Canada. Le Commissaire est appuyé par quatre sous-commissaires régionaux et un sous-commissaire à la Direction générale, en plus de 13 commandants divisionnaires et d'un commandant à la Division Dépôt à Regina (Saskatchewan), où se trouvent les installations de formation de la GRC, et de 15 directeurs de programmes à la Direction générale.

### Les secteurs d'activité de la Gendarmerie royale du Canada

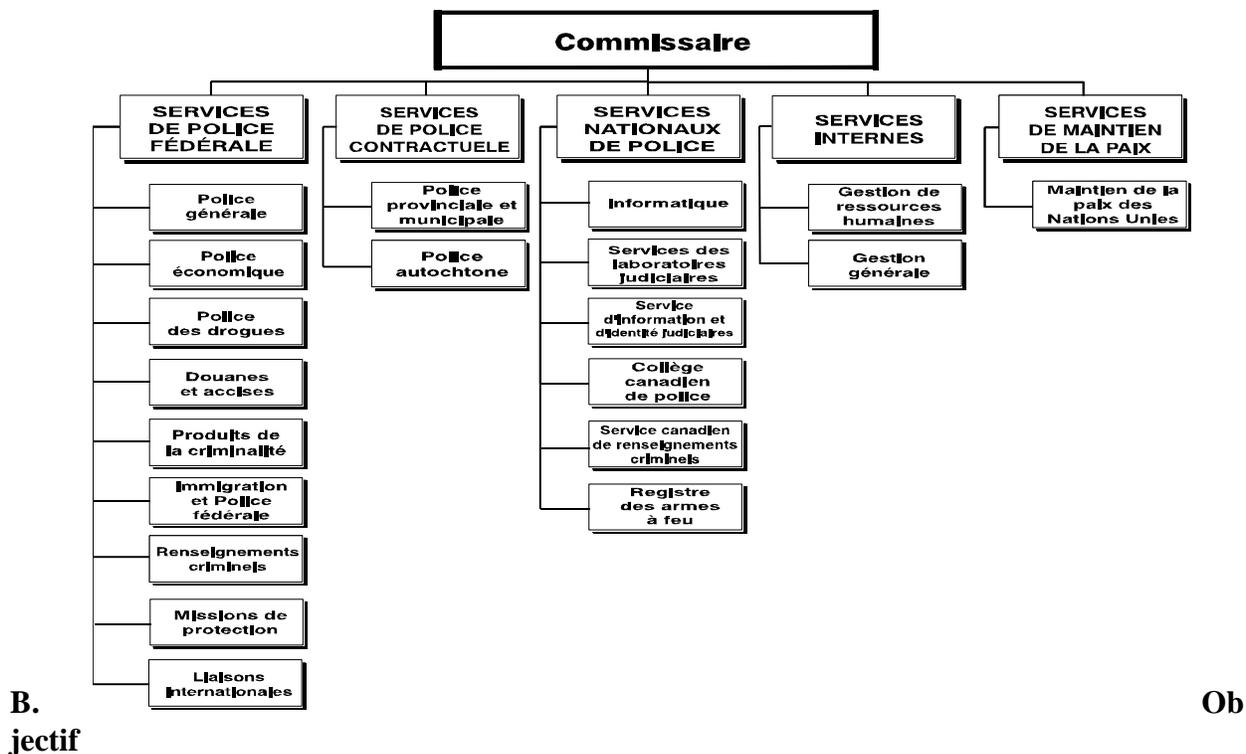
La GRC se divise en cinq secteurs d'activité, qui contribuent à l'objectif global d'assurer la sécurité des foyers et des collectivités et dont chacun se compose d'une gamme de services. Les plans et priorités de quatre de ces secteurs d'activité sont décrits dans le présent rapport. On a omis toutefois ceux des Services internes parce que ce secteur d'activités ne fournit pas des services directement aux Canadiens, même s'il appuie les quatre secteurs d'activité externes (par l'intermédiaire de la gestion générale et de la gestion des ressources humaines). Les secteurs d'activité sont les suivants :

- Services de police fédérale
- Services de police contractuelle
- Services nationaux de police
- Services internes



- Services de maintien de la paix

Figure 2: Secteurs d'activité de la GRC



L'objectif de la GRC est d'appliquer la loi, prévenir le crime et maintenir la paix, l'ordre et la sécurité. La GRC tente d'atteindre les priorités stratégiques suivantes :

- protéger les Canadiens contre le crime organisé;
- protéger les Canadiens contre les crimes de violence et la criminalité juvénile;
- offrir aux peuples autochtones des solutions de rechange au système de justice pénale traditionnel;
- offrir des services de police pour appuyer la sécurité des foyers et des collectivités;
- offrir des renseignements en matière d'enquêtes policières et des outils d'enquête;
- gérer la participation efficace et en temps opportun de l'élément canadien de police civile aux missions de maintien de la paix.



La mise en oeuvre de ces priorités stratégiques peut faire appel à un ou plusieurs des cinq secteurs d'activité simultanément, en raison de l'interdépendance entre l'application de la loi et la prévention du crime. Les services aux peuples autochtones, le maintien de l'ordre, la lutte contre les crimes de violence et la criminalité juvénile sont assurés en grande partie par les Services de police contractuelle, tandis que la lutte contre le crime organisé transnational fait intervenir à la fois les Services de police fédérale et les Services de police contractuelle. Les programmes comme l'enregistrement des armes à feu ou les services de renseignements améliorés pour lutter contre le crime organisé mettent en jeu les Services nationaux de police, puisque ce sont eux qui fournissent le soutien opérationnel essentiel à la communauté policière canadienne.

### C. Vue d'ensemble des dépenses de la GRC

Figure 3: Vue d'ensemble de la GRC

<i>(en millions de dollars)</i>	<i>Prévisions des dépenses 1997-1998*</i>	<i>Dépenses prévues 1998-1999</i>	<i>Dépenses prévues 1999-2000</i>	<i>Dépenses prévues 2000-2001</i>
<b><i>Dépenses brutes du programme</i></b>				
<i>Services de police fédérale</i>	572.0	497.9	487.8	487.4
<i>Services de police contractuelle</i>	994.0	1 011.7	1 008.7	1 008.7
<i>Services nationaux de police</i>	189.5	189.0	189.0	189.7
<i>Services internes</i>	203.6	182.4	182.4	182.4
<i>Services de maintien de la paix</i>	0.6	0.6	0.6	0.6
<b><i>Dépenses brutes prévues</i></b>	<b>1 959.7</b>	<b>1 881.6</b>	<b>1 868.5</b>	<b>1 868.8</b>
<i>Moins les recettes à valoir sur le crédit</i>	718.7	730.1	730.2	730.2
<b><i>Dépenses nettes du programme</i></b>	<b>1 241.0</b>	<b>1 151.5</b>	<b>1 138.4</b>	<b>1 138.7</b>
<i>Moins les recettes à valoir sur le Trésor</i>	18.0	18.0	18.0	18.0
<b><i>Plus: le coût des services fournis par d'autres ministères</i></b>	<b>218.2</b>	<b>79.9</b>	<b>79.9</b>	<b>79.9</b>
<b><i>Coût net de l'organisme</i></b>	<b>1 441.2</b>	<b>1 213.4</b>	<b>1 200.3</b>	<b>1 200.6</b>

\* Le budget des dépenses principal de 1997-1998 a été rajusté en fonction de la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation de 1998-1999.



### III PLANS ET PRIORITÉS

#### A. Sommaire des plans, priorités et stratégies

La figure 1 ci-dessous offre un sommaire détaillé des priorités stratégiques et initiatives précises de la GRC pour les exercices 1998-1999 à 2000-2001.

**Figure 1**

Priorités stratégiques		Initiatives précises
<b>SERVICES DE POLICE FÉDÉRALE</b>	Protection contre le crime organisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Initiative de lutte anticontrebande</li> <li>• Produits de la criminalité</li> <li>• Surveillance côtière</li> <li>• Exécution de la Loi sur l'immigration</li> <li>• Regroupement de l'application des lois pénales fédérales (au sein de la GRC)</li> <li>• Programme des renseignements criminels</li> </ul>
	Protection contre les crimes de violence et la criminalité juvénile	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction des crimes de violence et de la criminalité juvénile</li> </ul>
<b>SERVICES DE POLICE CONTRACTUELLE</b>	Solutions de rechange au système de justice traditionnel pour les peuples autochtones	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Services de police à contrat au Nunavut</li> <li>• Initiative de justice applicable aux Autochtones</li> </ul>
	Services de police favorisant la sécurité des foyers et des collectivités	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Justice réparatrice</li> <li>• Examen quinquennal des contrats</li> <li>• Nouveaux modèles d'administration des services de police</li> <li>• Système intégré de rapports sur les renseignements judiciaires (SIRRJ)</li> </ul>
<b>SERVICES NATIONAUX DE POLICE</b>	Outils d'enquête et renseignements en matière d'enquêtes policières	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Banque de données génétiques</li> <li>• Registre des armes à feu</li> <li>• Conformité à l'an 2000</li> <li>• Système intégré d'information juridique</li> <li>• Modernisation du Centre d'information de la police canadienne (CIPC)</li> <li>• Amélioration du soutien informatique et en matière de communications</li> <li>• Amélioration des renseignements criminels</li> <li>• Examen des Services nationaux de police (SNP)</li> </ul>



<b>SERVICES DE MAINTIEN DE LA PAIX</b>	Police civile pour les missions de maintien de la paix	<ul style="list-style-type: none"><li>• Libération du service et préparation pour les missions</li><li>• Entente de la police canadienne</li></ul>
--	--	--



## B. Détails par secteur d'activité

### Contexte et initiatives clés

Les facteurs suivants influent sur les secteurs d'activité des Services de police fédérale, des Services de police contractuelle, des Services nationaux de police et des Services de maintien de la paix:

**Facteurs externes :** Les principaux défis, possibilités et menaces dans le milieu dans lequel évolue la GRC sont les suivants:

#### **FACTEURS DÉMOGRAPHIQUES**

- Le vieillissement de la population augmente la vulnérabilité des personnes âgées et peut avoir une incidence sur les tendances en matière de criminalité.
- L'augmentation du bassin de jeunes marginaux qui font partie de bandes de rue et se livrent à des actes de violence
- Le taux de croissance supérieur à la moyenne de la population autochtone, qui rend urgent le règlement des problèmes de justice applicable aux Autochtones
- La tendance accrue vers l'urbanisation

#### **FACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES**

- La poursuite de la politique de resserrement budgétaire du gouvernement
- La concurrence concernant les contrats de services de police
- La privatisation

#### **FACTEURS POLITIQUES**

- La création imminente du territoire du Nunavut
- La préoccupation renouvelée du public concernant la responsabilisation des institutions gouvernementales
- La question de l'unité/de la souveraineté
- Les conflits internationaux nécessitant des missions de maintien de la paix

#### **FACTEURS CRIMINELS**

- Les craintes continues du public en matière de sécurité personnelle, notamment concernant les crimes de violence, la criminalité juvénile, la violence familiale et les crimes motivés par la haine
- La croissance rapide du crime organisé transnational
- La croissance des activités criminelles transfrontalières et à l'étranger, comme le passage clandestin d'immigrants, les fraudes en matière de télémarketing international et les diverses formes nouvelles de délits commerciaux
- L'incidence au niveau du marché noir de la prospection diamantaire proposée dans les territoires du Nord-Ouest
- L'utilisation accrue des explosifs par les criminels et les terroristes

#### **FACTEURS TECHNOLOGIQUES**

- **Les pressions exercées en vue de la création d'un système intégré d'information juridique et de lutte intégrée contre le crime**
- **Le défi que pose le passage à l'an 2000**
- **Les nouvelles technologies, comme l'interception des communications, la guerre de l'information, l'utilisation des preuves génétiques et l'usage d'Internet à des fins criminelles**
- **La nécessité d'actualiser des lois anciennes en matière de technologie et d'en créer de nouvelles**
- **Le caractère plus grave et plus envahissant des problèmes de sécurité technologique**
- **La complexité accrue des réseaux criminels, qui exige des ripostes technologiques innovatrices**



:

**Facteurs internes :** La GRC fait aussi face à certain facteurs internes, décrits ci-dessous

- la découverte d'autres moyens innovateurs et efficaces de **lutter contre le crime**, à partir d'initiatives comme la banque de données génétiques, le registre des armes à feu et les UMPC (unités mixtes des produits de la criminalité)
- la poursuite des efforts en vue de réaliser des économies et des gains d'efficience au niveau de la gestion et de diversifier les modes d'exécution
- l'augmentation de la participation à l'appui des **enjeux horizontaux** dans l'ensemble du gouvernement et du portefeuille
- l'établissement d'un rôle de police fédérale plus solide
- la poursuite de la lancée amorcée par l'**examen quinquennal des contrats** en commençant les préparatifs en vue du prochain examen en 2002
- la poursuite des efforts en vue de promouvoir un **système intégré d'information juridique**
- l'identification de sources de financement futur en vue de la mise en oeuvre et en application du **Système intégré de rapports sur les renseignements judiciaires (SIRRJ)** comme fondement de la participation de la GRC aux systèmes intégrés d'information juridique
- la poursuite des efforts en vue de mettre en oeuvre les mesures décrites dans l'**Initiative de qualité du service** du gouvernement dans les modes de prestation des services de la GRC, par le biais de la police communautaire
- l'élaboration d'**indicateurs du rendement** solides dans le cadre des efforts du gouvernement en vue de démontrer l'optimisation des ressources et la responsabilisation
- la consolidation de la **régionalisation** de la prestation des services, au moyen de quatre nouveaux bureaux régionaux et de la rationalisation de la Direction générale, et les défis que pose l'offre de tous les secteurs d'activité selon cette structure
- l'**intégration** des ressources financières et humaines et de planification stratégique; et l'amélioration de la coordination de l'établissement des politiques, de l'analyse de l'environnement et de la gestion stratégique
- la promotion du **perfectionnement des ressources humaines**



## Initiatives clés du gouvernement :

Les initiatives de la GRC correspondent aux engagements du gouvernement fédéral, précisés dans le programme de justice pénale du gouvernement, ainsi qu'aux priorités des gouvernements provinciaux et territoriaux et des administrations municipales AEC auxquels la GRC a conclu des marchés de service. Les activités de la GRC sont également façonnées par des enjeux plus vastes, intersectoriels ou «horizontaux», qui intéressent aussi d'autres ministères du gouvernement fédéral. Les initiatives clés au niveau fédéral sont les suivantes :

- des stratégies en vue de perturber *le crime organisé transnational*, dont l'*Initiative de lutte anticontrebande* et la confiscation des produits de la criminalité;
- *le contrôle des armes à feu*, y compris l'enregistrement des armes à feu par le truchement des détachements de la GRC;
- *la banque de données génétiques* proposée;
- *la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime*, dont le programme de promotion de «la sécurité dans les foyers et dans les rues» fournit le contexte à la priorité de la GRC d'assurer «la sécurité des foyers et des collectivités»;
- *la Stratégie canadienne pour la répression et le contrôle des toxicomanies*;
- la stratégie fédérale *Grandir ensemble*, pour réduire les risques que les enfants et les jeunes à risques aient des démêlés avec la justice, en tant que victimes ou contrevenants.
- les nouvelles *technologies de l'information* afin d'améliorer le partage de l'information policière et les possibilités de réseautage avec tous les partenaires du système de justice pénale;
- la politique étrangère du gouvernement afin d'offrir un élément canadien de police civile pour les missions de maintien de la paix et autres activités policières internationales, par la gestion du programme et la participation de la GRC; et
- des stratégies ciblées pour tirer pleinement profit des dispositions du projet de loi C-95, *Loi modifiant le Code criminel (gangs) et d'autres lois en conséquence*, au cours d'opérations conjuguées avec d'autres services d'application de loi, afin de lutter contre le crime organisé.

## Initiatives clés de la GRC :



Les enjeux suivants sont liés à la prestation des services de la GRC dans son ensemble et débordent donc les secteurs d'activité individuels :

- *une contribution à l'unité nationale* par son image en tant que symbole national et sa présence bien visible.

En 1998, la GRC célèbre le 125<sup>e</sup> anniversaire de sa création et de son établissement dans l'Ouest canadien. Les festivités souligneront la contribution de la GRC à l'unification de la nation.



Les jalons de l'histoire de la Gendarmerie seront célébrés de la façon suivante :

- le 23 mai 1998, on célébrera l'adoption de la Loi approuvant la création de la Police à cheval du Nord-Ouest;
- le 25 septembre 1998, on soulignera la nomination des premiers membres;
- le 8 juillet 1999, on célébrera le début de la Marche vers l'Ouest.

Un comité national a été chargé de planifier et d'organiser des événements nationaux et de coordonner les activités qui auront lieu dans les divisions de la GRC partout au Canada. La plupart des tâches seront accomplies par des bénévoles.

Au niveau national, les projets *GRC 125* englobent les suivants :

- l'émission d'un timbre-poste commémoratif par la Société canadienne des postes et d'une pièce de monnaie par la Monnaie royale canadienne;
  - la commémoration de la Marche vers l'Ouest en 1999 par la reconstitution du trajet original à travers le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta;
  - des documentaires pour la télévision; et
  - la publication d'une histoire de la Police à cheval du Nord-Ouest, intitulée *Red Coats on the Prairies*.
- les modes de prestation des services de la GRC (c'est-à-dire police communautaire) qui feront état de *l'initiative de qualité du service*.
  - des programmes de justice réparatrice et des tribunes de justice communautaire suivant les principes de la police communautaire.
  - un rôle de chef de file national dans la lutte contre le crime organisé et l'établissement de partenariats dans ce but, comme *l'Initiative des produits de la criminalité* et *l'Initiative de lutte anticontrebande*.
  - une contribution à la prévention et à la réduction du crime et de la victimisation, afin d'assurer la sécurité des foyers et des collectivités.



- un rôle d'intégration pour les organismes canadiens d'application de la loi, par le partage des outils d'enquête et des renseignements en matière d'enquêtes policières, principalement par l'intermédiaire des Services nationaux de police.
- un profil et une présence à l'échelle internationale, en représentant la police canadienne sur la scène mondiale.

## 1. SERVICES DE POLICE FÉDÉRALE

### Objectif du secteur d'activité :

L'objectif des Services de police fédérale est d'offrir au gouvernement fédéral des services techniques, de protection, d'enquête, d'application de la loi et de police, afin d'aider à protéger la santé et la sécurité du public, l'environnement, le commerce, la perception des recettes, la sécurité nationale, les missions étrangères et les représentants de l'État.

### Gamme de services au sein de la Police fédérale :

Un segment de la **Police générale** est les Opérations techniques qui sont chargées de divers services techniques visant à offrir un soutien en matière d'enquête aux organismes canadiens d'application de la loi, notamment : établissement de profils de contrevenants inconnus, évaluation indirecte de la personnalité, analyse des décès équivoques, analyse de lieux de crime, établissement de profils géographiques de crimes, services de contrôle de la sincérité dont le recours aux examens polygraphiques, et le Système d'analyse des liens entre les crimes de violence (ViCLAS).

Les Opérations techniques englobent également les Services de l'air de la GRC qui offrent un accès rapide aux communautés éloignées, à l'appui direct des activités de sécurité publique et d'application de la loi de la Gendarmerie.

**La Police économique** a pour objectif de faire respecter les lois et de prévenir les délits de nature commerciale, dans des domaines comme la fraude commerciale, le vol, l'abus de confiance, les faillites et l'insolvabilité, les fraudes en valeurs mobilières, la corruption de fonctionnaires publics et les fraudes contre le gouvernement fédéral. La Police économique fait également respecter les lois et prévient les délits de nature technologique dont les délits informatiques, la fraude dans les télécommunications, le faux-monnayage et la contrefaçon de cartes de crédit, de débit et à mémoire. Le crime dans le cyberspace est en voie de devenir un problème mondial dont le règlement posera un défi.



**La Police des drogues** a pour objectif de contribuer à la baisse de l'offre et de la demande de drogues illicites. Elle y parvient en enquêtant sur les infractions en matière d'importation, d'exportation, de production, de trafic et de possession de certaines drogues et autres substances et par la réduction de la demande de drogues par l'éducation et la sensibilisation du public. La lutte antidrogue fait également partie du mandat de la GRC dans les contrats avec les municipalités et les provinces.

**Le programme des Douanes et de l'Accise** a pour mandat de faire respecter les lois au Canada et le long de la frontière entre le Canada et les États-Unis, de concert avec ses clients, ses partenaires et la communauté. Ces lois régissent la circulation internationale des marchandises prohibées, contrôlées, taxables ou passibles de droits de douanes; concernent la fabrication, la distribution ou la possession de produits de contrebande dont le tabac et l'alcool; portent sur le trafic illicite des marchandises d'intérêt stratégique et des produits de haute technologie; et visent le respect des lois ou règlements qui imposent des contrôles non tarifaires sur la circulation internationale des biens.

**Les Produits de la criminalité (PC)** ont pour objectif de perturber les organisations criminelles à l'échelle nationale et internationale par l'identification, le blocage et la confiscation du produit des activités criminelles de ces gangs, en faisant enquête sur leurs activités et en intentant des poursuites à cet égard.

**Le programme d'Immigration et de Police fédérale** a pour objectif d'élaborer des initiatives proactives afin d'offrir des services aux ministères clients du gouvernement et au grand public concernant l'exécution de la *Loi sur l'immigration* et de la *Loi sur la citoyenneté* et les enquêtes sur les infractions en matière de passeports prévues au *Code criminel*.

Le volet Police fédérale a pour objectif de faire enquête ou de contribuer aux enquêtes sur 187 lois fédérales dans des domaines comme l'environnement, la faune, la sécurité publique, la protection du consommateur et les préjudices financiers subis par le gouvernement.

**Les Renseignements criminels** ont pour objectif d'offrir un programme national de gestion des renseignements criminels, afin de permettre à la GRC de découvrir et de prévenir le crime organisé, les crimes graves ou touchant la sécurité nationale, fomentés au Canada ou d'envergure internationale.

**Les Missions de protection** ont pour objectif d'assurer la sécurité du Premier ministre et de sa famille, de certains dignitaires du gouvernement, de biens de la Couronne, de personnes jouissant d'une protection internationale et de leurs résidences et au cours d'événements majeurs. Les événements survenus à travers le monde ont eu une incidence majeure sur le coût des services de



protection offerts au Canada ou au cours de voyages à l'étranger de dignitaires canadiens. Le Canada est également l'hôte de divers sommets ou conférences de portée internationale (par ex. réunion de l'APEC, sommet de la Francophonie), ce qui représente une lourde charge pour la GRC en matière de ressources humaines et financières.

**Les Liaisons internationales** ont un double objectif. Le programme de liaison offre un lien entre le Canada et les organismes d'application de la loi étrangers, lequel permet d'échanger des informations en vue d'interdire l'activité criminelle internationale et d'assurer le maintien de l'ordre au Canada. Il permet aussi d'offrir de l'aide en matière de formation aux pays étrangers, grâce à diverses initiatives comme le partage des coûts avec le pays hôte ou aux fonds reçus d'autres organismes pour des projets spéciaux. Interpol offre aide et soutien à tous les organismes canadiens d'application de la loi qui ont besoin de renseignements criminels ou d'assistance de gouvernements étrangers afin de poursuivre des enquêtes ou des poursuites entamées au Canada.

### **Plans et stratégies clés pour les Services de police fédérale :**

#### **a) Protection contre le crime organisé**

Le contrôle du crime organisé fait partie de l'engagement du gouvernement à promouvoir la sécurité dans les foyers et dans les rues. La GRC aide à réduire les produits de la criminalité organisée. Le crime organisé exige une riposte précise et dirigée, ainsi que des arrangements nationaux solides pour enrayer le problème avec efficacité et efficience, afin de transformer le Canada en partenaire international essentiel.

- **Initiative de lutte anticontrebande (IAC)**

Malgré les succès remportés pour anéantir la contrebande à petite et moyenne échelle, les grosses organisations criminelles parviennent toujours à faire la contrebande et la distribution de marchandises comme le tabac, l'alcool, les bijoux et les armes prohibées.

L'engagement continu du gouvernement fédéral à l'égard de l'IAC permettra de mener des enquêtes efficaces sur les groupes de criminels organisés s'adonnant à la contrebande, et de protéger les frontières du Canada.



- **Produits de la criminalité (PC)**

L'initiative des produits de la criminalité a été rendue possible en unissant les ressources de la GRC à celles de la stratégie canadienne pour le contrôle et la répression des toxicomanies axée sur les profits des trafiquants et du Plan gouvernemental de lutte à la contrebande. Ces enquêtes sont menées à l'aide d'unités multi-disciplinaires réunissant des enquêteurs policiers, des juricomptables et des avocats. Ces unités se composent de 308 membres de la GRC, de 17 juricomptables et de 26 policiers municipaux et provinciaux.

En 1996, le gouvernement a approuvé une initiative qui a donné lieu à l'élargissement de la riposte intégrée, par la création de 10 nouvelles unités mixtes des produits de la criminalité (UMPC) et par l'augmentation des groupes interpolices des enquêtes économiques antidrogue à Vancouver, Montréal et Toronto.

En 1997, le gouvernement a adopté le projet de loi C-95, *Loi modifiant le Code criminel (gangs) et d'autres lois en conséquence*, qui constitue un outil important pour prévenir le gangstérisme et dissuader les personnes qui s'en rendent coupables. Il aidera les responsables de l'application de la loi à enquêter sur les activités criminelles des gangs, à intenter des poursuites à cet égard et à confisquer le produit de ces activités.

Conformément à la priorité stratégique de prestation innovatrice des programmes, les unités des produits de la criminalité auront pour rôle important de participer à la rédaction de dispositions législatives précises et de donner suite aux tendances en matière d'immigration et aux progrès technologiques.

Le trafic des drogues est l'une des activités criminelles les plus lucratives et qui attire donc le crime organisé. La GRC continuera d'enquêter sur ce genre de crime en collaborant avec d'autres organismes, tant étrangers que canadiens, en particulier concernant la cueillette de renseignements et la surveillance et l'interception des aéronefs et navires utilisés pour transporter la drogue.

Il est de plus en plus difficile pour la police de cibler les organisations criminelles les plus fructueuses. L'évolution rapide de la technologie facilite la tâche des recycleurs d'argent. On se penche actuellement sur des changements législatifs visant à freiner les activités criminelles accomplies par le recours à des techniques de plus en plus perfectionnées. En raison de la mondialisation de l'activité criminelle, les enquêtes sur les produits de la criminalité sont menées de plus en plus souvent dans d'autres langues que l'anglais ou le français. Des problèmes de



compétence territoriale se posent également; l'activité illégale peut constituer une infraction à une loi fédérale ou provinciale, selon la principale activité criminelle du gang faisant l'objet de l'enquête.

- **Surveillance côtière**

Cette initiative aide à prévenir la contrebande de drogues le long des côtes canadiennes, de la façon suivante :

- coordination d'arrangements avec le ministère de la Défense nationale, Pêches et Océans, la Garde côtière canadienne et les États-Unis
- offre de services de transport et de surveillance.

L'initiative englobe un certain nombre d'activités : analyse des renseignements, capacité d'abordage des navires pour les groupes tactiques d'intervention, détection, interception et atterrissage dirigé des contrebandiers de drogue se servant d'aéronefs et accès à un système informatique international (ADNET : réseau antidrogue).

Les mesures à l'appui de cette initiative englobent la formation de policiers en uniforme, tant de la GRC que d'autres services de police, et le recours à l'aide d'autres professionnels d'industries connexes dans tout le pays. Cette aide permet une répression plus efficace dirigée contre les contrebandiers.

La surveillance côtière optimise les ressources qui existent en les formant à travailler de façon plus efficace et efficiente. Les collectivités travaillent en partenariat avec la police pour saper les efforts des groupes criminels organisés, en assumant conjointement la responsabilité de la résolution du problème.

- **Exécution de la Loi sur l'immigration**

Les conditions économiques et politiques internationales ont entraîné une hausse du nombre de réfugiés cherchant asile dans des pays démocratiques et économiquement stables comme le Canada. Ce phénomène mondial a porté les groupes criminels organisés, qui s'adonnaient jusque là à des crimes traditionnels, à s'intéresser au passage clandestin d'étrangers en situation irrégulière, par appât du gain.



Les plans en vue de freiner cette activité criminelle englobent les priorités suivantes :

- détection des organisations criminelles qui s'adonnent au passage clandestin d'immigrants illégaux au Canada et enquête et poursuites à cet égard;
  - enquête sur les conseillers en immigration et les fonctionnaires canadiens qui contournent le processus d'immigration par des activités illégales, par appât du gain;
  - triage relativement aux membres de groupes criminels organisés et aux criminels de guerre d'origine récente;
  - arrestation de toute personne qui fait l'objet d'une ordonnance d'expulsion à cause d'antécédents judiciaires graves dans ce pays.
- **Regroupement de l'application des lois pénales fédérales à la GRC**

Dans le budget fédéral de 1995, on ordonnait à la GRC d'étudier, de concert avec le Conseil du Trésor, le Bureau du Conseil privé, le Solliciteur général du Canada et d'autres ministères fédéraux, la possibilité de regrouper l'application des lois pénales fédérales à la GRC, afin de réaliser des gains d'efficience dans les divers ministères. Les trois premières études bilatérales avec Revenu Canada (Douanes), Citoyenneté et Immigration et Patrimoine canadien (Parcs Canada) sont maintenant terminées et des discussions bilatérales sont en cours avec Développement des ressources humaines Canada et Environnement Canada, en vue de poursuivre cette initiative. Même si aucune économie précise n'a été identifiée, l'exercice a amélioré la planification et la mise en oeuvre entre ministères des stratégies de répression, par l'adoption des principes de police communautaire de consultation, d'établissement des priorités, de partage des ressources et de partenariats, principes que l'on continuera de respecter dans ce contexte.

- **Programme des renseignements criminels**

Les enquêtes sur les infractions criminelles relatives à la sécurité nationale, ainsi que le maintien du programme national d'évaluation des menaces, font partie du programme de renseignements criminels de la GRC. Les capacités de contre-terrorisme, d'enquête et de riposte de la GRC en matière de sécurité nationale ont été améliorées par la création de sections des enquêtes relatives à la sécurité nationale dans 10 aéroports internationaux désignés dans l'ensemble du Canada. Ces sections fonctionneront en collaboration avec les partenaires de la GRC dans le domaine de l'application de la loi.

On a commencé à assurer la formation avancée des membres occupant ces nouveaux postes,



concernant les meilleures pratiques de contre-terrorisme et de renseignements criminels.

Consécutivement à la décision de Transports Canada de privatiser les aéroports canadiens, la responsabilité de la sûreté aéroportuaire a été transférée de la GRC aux corps policiers locaux. La GRC continuera de jouer un rôle clé dans les aéroports grâce à un programme d'intensification de la sécurité nationale (par ex. contre-terrorisme), parallèlement au retrait graduel du programme de police des aéroports.

En raison des rénovations majeures à l'aéroport de Dorval, et du transfert des vols de l'aéroport de Mirabel à celui de Dorval, le gouvernement fédéral a décidé que le moment était mal choisi de transférer à un autre service de police les services de protection à l'aéroport de Dorval. Le programme de la sûreté aéroportuaire et de la police des aéroports de la GRC sera donc rétabli pour une période de trois à cinq ans, après quoi on examinera les arrangements en matière de sécurité.

### Résultats escomptés pour les Services de police fédérale :

<i>Résultat escompté</i>	<i>Sera démontré par :</i>
<i>Une réduction de l'incitatif économique pour le crime organisé</i>	<i>Une hausse de la valeur des biens et des saisies par les unités mixtes des produits de la criminalité et conformément au programme des produits de la criminalité</i>
<i>Une contribution aux hausses des recettes fiscales</i>	<i>Une hausse de la valeur des biens et saisies conformément à l'Initiative de lutte anticontrabande, notamment : argent, biens, véhicules drogues et marchandises de contrebande en tous genres (par ex. tabac, alcool, bijoux, armes prohibées) et une hausse des recettes fiscales provinciales et fédérales</i>
<i>Une contribution à la prévention et à la réduction des possibilités de crime transnational</i>	<i>Une diminution des introductions illégales organisées au Canada et des activités des organisations de passage clandestin d'étrangers, des fournisseurs de documents de voyage contrefaits et des faussaires de devises et de titres négociables</i>
<i>Une amélioration de la riposte de la police au crime organisé</i>	<i>Des enquêtes sur le crime organisé menées à bien, donnant lieu à des poursuites, et l'établissement de partenariats avec d'autres organismes engagés dans la lutte contre le crime organisé national et transnational</i>
<i>Une contribution à la baisse de la consommation de drogues illicites</i>	<i>Les tendances dans la valeur des drogues saisies, le nombre d'enquêtes ou d'arrestations liées aux drogues et une participation accrue aux programmes de prévention visant à sensibiliser et éduquer</i>



<i>Une contribution à la réduction des délits économiques</i>	<i>Les tendances dans les enquêtes fructueuses et les arrestations relatives à la criminalité en col blanc au Canada et à l'étranger, dans les domaines suivants : criminalité des entreprises, corruption, fraudes par télémarketing et en valeurs mobilières, manipulation du marché boursier, délits informatiques, vol de télécommunications et contrefaçon</i>
<i>Une amélioration de la qualité des renseignements criminels</i>	<i>La satisfaction des principaux partenaires et clients du Programme de renseignements criminels de la GRC</i>
<i>Une amélioration des services de protection et de sécurité de la GRC</i>	<i>D'excellents états de service quant à la protection des dignitaires et représentants étrangers en visite au Canada, du Premier ministre, de certains dignitaires du gouvernement et des aéroports internationaux canadiens dont la GRC assume la sûreté</i>
<i>Un accroissement de l'efficacité des liaisons internationales, de l'activité outremer et du programme d'Interpol</i>	<i>Une meilleure collaboration internationale avec les services de police et les gouvernements étrangers et une participation accrue des services de police canadiens au programme d'Interpol</i>

## 2. SERVICES DE POLICE CONTRACTUELLE

### Objectif du secteur d'activité :

L'objectif de la Police contractuelle est d'assurer la sécurité des foyers et des collectivités en offrant des services de police à diverses collectivités dans huit provinces (excluant le Québec et l'Ontario) et deux territoires en vertu d'ententes contractuelles de partage des coûts conclues entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones.

### Gamme de services au sein des Services de police contractuelle

**Les services de police provinciaux et municipaux** ont pour objectif d'offrir des services de qualité par le biais de la police communautaire. Ces services englobent la prévention du crime, le maintien de l'ordre, l'application des règlements de la circulation, l'application du *Code criminel* et l'offre de services d'urgence. La priorité stratégique est de mieux protéger les Canadiens contre les crimes de violence et la criminalité juvénile



**Les Services de police autochtones** ont pour objectif d'offrir des services de police aux peuples autochtones au moyen d'ententes tripartites entre le fédéral, la province et la communauté des Premières Nations, ou de contrats entre le gouvernement fédéral et la GRC. La priorité stratégique visée est de collaborer avec toutes les parties en jeu afin d'offrir aux peuples autochtones des solutions de rechange au système traditionnel de justice pénale.

### **Avantages des Services de police contractuelle pour le gouvernement fédéral :**

Le gouvernement fédéral retire certains avantages de l'offre par la GRC de services de police à contrat aux provinces, municipalités et territoires. Tout d'abord, la GRC est un symbole de l'unité nationale et de la cohésion sociale, compte tenu de sa présence d'un bout à l'autre du pays. En outre, elle offre une infrastructure nationale pour la prestation de programmes fédéraux et promeut les priorités policières du gouvernement fédéral dans les diverses juridictions, en sa qualité de service de police homogène composé d'un bassin de policiers hautement qualifiés, non syndiqués, prêts à intervenir en cas d'urgence et pouvant être mutés. La GRC assure une présence fédérale et les programmes dans les régions éloignées, tout en maintenant son adaptation culturelle, ce qui la rend bien adaptée au travail au sein de communautés hétérogènes.

### **Plans et stratégies des Services de police contractuelle :**

#### **a) Protection contre les crimes de violence et la criminalité juvénile**

Même si le nombre de crimes est resté relativement constant, selon les données statistiques officielles, et si la fréquence des crimes de violence a diminué au cours des cinq dernières années, les Canadiens continuent de s'inquiéter de la criminalité. Le rôle de la police est de protéger le public et d'offrir aussi à la communauté des programmes d'éducation, de communication et de formation conçus pour prévenir et réduire les actes de violence.

La GRC appuie diverses initiatives visant à rendre les communautés plus sécuritaires, notamment :

- l'introduction du contrôle des armes à feu pour prévenir les crimes de violence,
- la création proposée d'une banque de données génétiques pour aider à identifier les criminels violents, afin de munir la police d'outils supplémentaires pour lutter contre les crimes de violence.



La plan stratégique quinquennal de la GRC comprend ce qui suit :

- **la réduction des crimes de violence et de la criminalité juvénile** : La GRC s'est engagée à assurer que le Canada reste un endroit où les Canadiens se sentent en sécurité dans leurs foyers et dans les rues de leur localité. La stratégie en vue de réduire les crimes de violence et la criminalité juvénile vise à étudier les perceptions du public au moyen de vastes consultations auprès des gouvernements, des organismes et des communautés. La réussite de la stratégie dépend de l'équilibre trouvé entre prévention du crime et interventions juridiques traditionnelles. Parmi les plans figurent des stratégies d'éducation, de commercialisation et de communication afin de promouvoir l'offre de services aux jeunes.

D'autres programmes communautaires de prévention du crime se poursuivront, comme les programmes de liaison avec les écoles et de sensibilisation aux drogues. On étudie également certaines solutions de rechange au système de justice, comme les tribunes de justice communautaire et les options de déjudiciarisation pour les jeunes, comme moyens de réduire l'incidence du système officiel sur les jeunes à risques.

La GRC est l'un des sept organismes du gouvernement fédéral ayant obtenu des fonds pour enrayer le problème de la violence familiale, en particulier dont sont victimes les femmes et les enfants, et pour élaborer des stratégies nationales et internationales afin de faire cesser l'exploitation sexuelle des enfants.

La GRC tiendra compte des recommandations formulées par le Comité consultatif du Commissaire sur les jeunes, lors de la mise sur pied de ses programmes de réduction de la criminalité juvénile.

**b) Solutions de rechange au système de justice traditionnel pour les peuples autochtones**

Dans un esprit de collaboration créatrice, la GRC collabore avec les peuples autochtones, les communautés et divers ministères du gouvernement, afin d'amorcer des solutions stratégiques permanentes aux problèmes sociaux et de justice touchant les communautés autochtones.



- **Services de police à contrat au Nunavut**

La création du nouveau territoire du Nunavut est prévue pour 1999. La GRC participera à l'élaboration d'un nouveau modèle de prestation des services de police dans un territoire autochtone dans l'est de l'Arctique. Des discussions sont en cours avec la Commission d'établissement du Nunavut concernant une entente sur l'offre des services de police par la GRC.

- **Initiative de justice applicable aux Autochtones**

La GRC soutient le ministère de la Justice dans la poursuite de l'Initiative de justice applicable aux Autochtones. Les peuples autochtones assumeront une plus grande part de responsabilité quant à l'administration de la justice autochtone traditionnelle dans leurs communautés.

c) **Services de police favorisant la sécurité des foyers et des collectivités**

- **Justice réparatrice**

La justice réparatrice offre une alternative au système de justice traditionnel. Même si elle n'est pas indiquée dans tous les cas, elle constitue le fondement d'un système de justice souple, adapté et responsable devant la communauté. La GRC se fait le champion de la justice réparatrice et en particulier des tribunes de justice communautaire, dans le cadre de la police communautaire.

- **Examen quinquennal des contrats concernant le coût de base**

L'examen des cinq premières années des ententes de 20 ans concernant les services de police, conclues avec huit provinces et deux territoires, s'est achevé le 31 mars 1997. Aucun changement important n'a été apporté au coût de base, car il faut un accord mutuel des parties, ce qui rend la tâche difficile. Le prochain examen est prévu en 2002; il visera une distribution plus juste et équitable des coûts modifiés entre le fédéral et les partenaires provinciaux.

- **Nouveaux modèles d'administration des services de police**

Le *modèle de police de district* a été élaboré pour mieux répondre aux besoins des communautés adjacentes et similaires au point de vue démographique. Mis au point par la GRC au Nouveau-Brunswick, ce modèle est un arrangement organisationnel rationalisé, qui regroupe un certain nombre de détachements en un «district». Ce système permet d'offrir à la province des services de police contractuels plus efficaces et efficaces.



*Un modèle rentable de services de police* a été mis au point en Saskatchewan, dans lequel on propose de supprimer le niveau sous-divisionnaire d'administration. Des stratégies semblables sont également adoptées en Colombie-Britannique.

- **Système intégré de rapports sur les renseignements judiciaires (SIRRJ)**

La nécessité d'échange d'information entre juridictions est reconnue par tous. En tenant compte des besoins policiers dans la communauté policière, la GRC évalue l'intégration de plusieurs de ses systèmes courants en une suite d'applications modernes fonctionnant selon des normes communes. On peut citer comme avantage l'uniformisation de la saisie et de l'échange de données, grâce à une architecture technique et des données communes au niveau de la gestion précise des incidents et dossiers, ce qui aidera à unifier les efforts des communautés canadiennes de la justice criminelle intégrée et de l'application de la loi.

### Résultats escomptés :

Les Services de police contractuelle appuient l'objectif de la GRC d'assurer *la sécurité des foyers et des collectivités*, par le truchement de contrats avec huit provinces et deux territoires, dont les objectifs, priorités et buts respectifs sont communiqués annuellement à la GRC. En contrepartie, les résultats obtenus sont transmis à chaque gouvernement provincial et territorial sous forme d'un rapport annuel remis le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année. Ce rapport permet aux clients de mesurer l'effet des services de police de la GRC dans leur juridiction et d'évaluer le rendement dans la prestation de ces services.

Même si chaque gouvernement provincial ou territorial rend compte de ses dépenses en matière policière à sa propre assemblée législative, le présent rapport offre au Parlement une perspective nationale sur les résultats escomptés de la GRC dans les 10 juridictions. Ce faisant, le rapport rend compte de la part fédérale des dépenses de prestation des services de police à contrat et fait état des avantages que retire la nation de la participation de la GRC à la police contractuelle.

<i>Résultat escompté</i>	<i>Sera démontré par :</i>
<i>Une contribution à une baisse continue du taux global de criminalité</i>	<i>Les tendances dans les données statistiques policières sur les taux de criminalité et dans la répression des infractions au Code criminel; l'efficacité des programmes de prévention du crime et des projets de police communautaire</i>



<i>Une contribution à une réduction des crimes de violence, de la criminalité juvénile et de la victimisation</i>	<i>Les tendances dans les données statistiques policières sur les taux de criminalité et dans la répression des infractions au Code criminel; les sondages de la police et de la communauté auprès des victimes; les partenariats avec d'autres organismes engagés à réduire les crimes de violence; les programmes de déjudiciarisation et autres; et le recours aux ressources technologiques par les services de police pour élucider les crimes</i>
<i>Une contribution à une réduction des accidents de la circulation entraînant des blessures graves et des dommages aux biens</i>	<i>Les tendances dans les données statistiques sur les accidents de la circulation et les résultats de divers programmes de sécurité au volant, administrés par les provinces et le fédéral, et les données des bureaux des assurances</i>
<i>Une contribution à une réduction des dommages aux biens découlant de vols ou de vandalisme</i>	<i>Les tendances dans les données statistiques sur la criminalité</i>
<i>Une contribution avec les peuples autochtones à l'offre de méthodes et d'initiatives policières adaptées aux besoins des communautés autochtones et qui font état de leur culture</i>	<i>Les tendances dans l'utilisation par la GRC et les communautés autochtones de mesures préventives et réparatrices et la satisfaction exprimée par les clients, les victimes, les communautés et les prestataires de services</i>
<i>Une réduction du nombre de plaintes du public jugées fondées contre les membres de la GRC</i>	<i>Une amélioration du rapport entre les plaintes fondées (soit étayées) et le nombre de membres réguliers de la GRC</i>
<i>L'accroissement de la satisfaction des clients et des partenaires à l'égard des services de la GRC</i>	<i>La satisfaction exprimée par les clients, les victimes, les communautés et les juridictions contractuelles</i>
<i>L'offre de services de police dans le nouveau territoire du Nunavut</i>	<i>Une entente officielle entre les gouvernements en matière de services de police</i>
<i>Une contribution à la baisse de la crainte d'être victime de crime</i>	<i>Les tendances dans les résultats des sondages auprès des Canadiens</i>

### 3. SERVICES NATIONAUX DE POLICE

#### Objectif du secteur d'activité :

Les Services nationaux de police ont pour objectif de fournir des services techniques spécialisés à la communauté d'application de la loi et d'améliorer les instruments d'enquête ainsi que la nature, l'étendue et la qualité des informations policières communes utilisées par les policiers, les ministères fédéraux et les organismes d'application des lois et règlements au Canada, ainsi que par certaines organisations policières étrangères, y compris Interpol. Ces services sont utilisés par les secteurs d'activités de police fédérale et de police contractuelle de la GRC et dans une moindre mesure, par le secteur d'activités des Services de maintien de la paix.



Les services techniques spécialisés de la GRC fournit à la communauté d'application de la loi incluent les laboratoires judiciaires (analyse d'ADN), l'identité (empreintes digitales), les données policières informatisées (casiers judiciaires, communications), le renseignement (crime organisé) et les services de formation supérieure offerts aux policiers canadiens et étrangers et à certains organismes ministériels d'application de la loi.

### **Gamme de services au sein des Services nationaux de police :**

**L'Informatique** a pour objectif d'offrir des systèmes d'information et de communication à l'appui des secteurs d'activité de la GRC, ainsi que les moyens de partager ces données dans l'ensemble du système de justice pénale.

**Le Service des laboratoires judiciaires** a pour objectif d'améliorer continuellement l'aide scientifique et technique qu'il offre aux organismes canadiens d'application de la loi, dont la police, les ministères et organismes des gouvernements fédéral et provinciaux et les tribunaux de droit pénal. Au nombre des services offerts figurent l'analyse et l'expertise des pièces à conviction, le signalement des résultats, la formulation de conclusions et d'interprétations et l'offre de témoignages d'expert.

À l'appui des priorités stratégiques de la GRC, ce Service fait l'expertise des éléments de preuve liés au crimes organisé, comme les sceaux d'accise, les documents de voyage frauduleux, les billets de banque, les pièces de monnaie et cartes de crédit et autres titres négociables contrefaits, canadiens et étrangers. Pour lutter contre les crimes de violence et la criminalité juvénile, le personnel fait l'analyse génétique ou d'autres types d'analyse de matières biologiques et non biologiques.

**Les Services d'information et d'identité judiciaires** ont pour objectif de maintenir, de gérer et de distribuer des renseignements judiciaires partagés, pour le compte de la communauté policière canadienne et d'autres organismes canadiens et étrangers. Parmi les services offerts figurent la dactyloscopie, les antécédents judiciaires, le Centre d'information de la police canadienne, le registre des armes à feu et le Bureau d'enregistrement des enfants disparus. Ce programme s'efforce d'être le chef de file national et d'encourager le réseautage national et la cohésion des systèmes d'information qui appuient les initiatives de justice pénale en vue de prévenir, de découvrir et de supprimer le crime.

**Le Collège canadien de police (CCP)** a pour objectif d'offrir une formation supérieure aux policiers canadiens et étrangers dans le domaine du perfectionnement des cadres intermédiaires et supérieurs et dans des techniques spécialisées liées aux enquêtes et au renseignement, ainsi que des ateliers et séminaires sur des problèmes d'actualité. Il effectue et coordonne également des



recherches, afin de cerner les tendances dans le milieu policier, et distribue des renseignements sur des sujets précis.

**Le Service canadien de renseignements criminels** a pour objectif de recueillir des renseignements criminels sur le crime organisé et de voir à ce que des renseignements stratégiques soient transmis par l'intermédiaire des neuf bureaux provinciaux. Le Service offre également des ateliers et des cours centralisés et régionaux. Parmi les objectifs et priorités courants et à venir figurent les bandes de motards hors-la-loi, le crime organisé traditionnel et de souche asiatique, est-européenne et autochtone, l'exploitation sexuelle des enfants et la guerre électronique.

### **Plans et stratégies clés :**

#### **a) Outils d'enquête et renseignements en matière d'enquêtes policières**

- **Conformité à l'an 2000**

La GRC possède un grand nombre d'applications et de matériels informatiques aux niveaux national et divisionnaires qui doivent être modifiés en fonction du passage de 1999 à 2000. Le problème de l'an 2000 peut toucher toute puce électronique dotée d'une fonction de contrôle de la date. La GRC accorde la priorité à ce problème afin de s'assurer que tous les éléments essentiels à la mission sont pleinement opérationnels le 1<sup>er</sup> janvier 2000.

- **Banque de données génétiques**

Le programme du Service des laboratoires judiciaires offre l'analyse génétique comme moyen d'identifier et d'appréhender les contrevenants. On a confié des responsabilités supplémentaires à ce programme, consécutivement aux efforts du gouvernement en vue d'offrir aux Canadiens une plus grande protection contre les contrevenants violents.

La GRC a aidé le gouvernement à rédiger les mesures législatives en vue d'établir une banque nationale de données génétiques qui sera utilisée à des fins d'enquêtes policières. Les dispositions législatives décrivant la banque de données génétiques ont été présentées au Parlement le 25 septembre 1997. En raison des demandes accrues à l'égard de l'analyse génétique et pour assurer la compatibilité des méthodes et des informations avec la banque de données génétiques, on adopte des méthodes plus rapides et mieux adaptées d'analyse génétique dans chacun des laboratoires judiciaires de la GRC.

- **Registre des armes à feu**



Le programme des Services d'information et d'identité judiciaires de la GRC, qui maintient un registre national de toutes les armes à feu à autorisation restreinte au Canada, est responsable du nouveau registre des armes à feu, conformément aux efforts du gouvernement en vue d'accroître le contrôle des armes à feu au Canada. On améliorera le registre actuel, déjà à la disposition de tous les organismes d'application de la loi au Canada. Depuis l'adoption en décembre 1995 du

projet de loi C-68 intitulé *Loi concernant les armes à feu et certaines autres armes*, la GRC assume la responsabilité de ce qui suit :

- la création du nouveau registre canadien des armes à feu (RCAF);
- la gestion de la base de données du RCAF, qui devrait passer de 1, 25 million d'autorisations d'acquisition d'armes à feu à 10 millions d'autorisations;
- la gestion d'un nouveau centre intégré d'information sur les armes à feu;
- la délivrance des permis pour licencier les transporteurs d'armes à feu;
- le contrôle de l'importation au Canada et de l'exportation hors du Canada d'armes à feu.

Le ministère de la Justice élabore un système d'enregistrement par le courrier de toutes les catégories d'armes à feu, lequel sera moins fastidieux pour la communauté policière canadienne. Pour renseigner les utilisateurs sur la façon d'enregistrer divers types d'armes, on a dressé un inventaire des armes sur CD-ROM, appelé Système d'identification des armes à feu.

- **Système intégré d'information juridique**

Le réseau de communication actuel, qui permet à la communauté policière canadienne d'accéder au Centre d'information de la police canadienne, devra être remplacé par un nouveau réseau pour tous les Services nationaux de police. Ce nouveau service (RSNP) permettra à tous les organismes de justice pénale au Canada de partager les renseignements au sein d'un système plus intégré.

- **Modernisation du Centre d'information de la police canadienne (CIPC)**

Le programme des Services d'information et d'identité judiciaires prévoit établir des tribunes et des processus de consultation avec ses principaux partenaires partout au Canada, afin d'identifier leurs besoins communs en matière d'information et d'aborder en commun la modernisation du CIPC. Il faut moderniser les technologies pour permettre aux services de police d'avoir accès aux banques de données judiciaires et d'y entrer des données en direct, tout en maintenant les normes en vigueur concernant les enregistrements. Le programme continuera également de promouvoir l'intégration des systèmes d'information.



- **Amélioration du soutien informatique et en matière de communications**

Le programme de l'Informatique prévoit continuer d'améliorer l'infrastructure informatique à l'appui du système de bureautique de la GRC (ROSS), de concert avec le Réseau des Services nationaux de police (RSNP). Ces améliorations permettront l'échange de communications internes par courrier électronique dans tout le pays et réduiront la paperasserie. Parmi les autres plans figurent les améliorations à l'infrastructure du Système intégré de rapports sur les renseignements judiciaires (SIRRJ), l'élaboration d'un système de signature électronique, l'amélioration des stations de transmissions opérationnelles de la GRC dans l'ensemble du pays et des communications radio dans les régions à faible densité de population (projet de satellite mobile ou MSAT). La GRC prévoit en outre étendre le projet très populaire de postes de travail mobiles.

- **Amélioration des renseignements criminels**

L'amélioration technologique du Système automatisé de renseignements criminels (SARC II) se poursuit et des plans sont en voie d'élaboration en vue d'une interface entre le système de renseignements policiers de la Sûreté du Québec et la Banque nationale de données sur la criminalité (BNDC) de la GRC.

- **Examen des Services nationaux de police**

La GRC a entrepris, de concert avec le ministre du Solliciteur général, un examen de ses Services nationaux de police afin d'élaborer des options en matière de prestation des services. L'examen tente de cerner les besoins futurs, d'améliorer le service à la clientèle et d'étudier des partenariats de partage des coûts et des modes alternatifs de régie et de prestation des services. Les consultations initiales sont terminées et la formulation des recommandations et options est maintenant en cours.



**Résultats escomptés pour les Services nationaux de police :**

<i>Résultat escompté</i>	<i>Sera démontré par :</i>
<i>La mise en oeuvre de la deuxième génération de méthodes d'analyse génétique</i>	<i>Le remplacement de la méthode RFLP d'analyse génétique par la méthode PCR STR dans les laboratoires régionaux</i>
<i>L'offre en temps opportun des conclusions des expertises judiciaires</i>	<i>La satisfaction des clients et l'incidence sur l'élucidation des enquêtes criminelles</i>
<i>La confirmation de la validité scientifique des procédés judiciaires</i>	<i>Le franchissement des jalons en vue de l'accréditation auprès du Conseil des normes du Canada</i>
<i>L'exactitude accrue des dossiers d'armes à feu, d'empreintes digitales et des antécédents judiciaires et l'accès plus grand de la clientèle à ces dossiers</i>	<i>La réduction des ressources requises en matière de contrôle de la qualité et l'exactitude accrue des données découlant de l'introduction de l'entrée directe des données; la satisfaction accrue des utilisateurs</i>
<i>Une plus grande capacité de la plate-forme du CIPC et des gains d'efficience dans les temps de réponse du système</i>	<i>La satisfaction des clients et des fournisseurs de services quant à la fiabilité de la technologie, la capacité accrue des données et une réponse plus rapide des systèmes</i>
<i>Un partage efficace et en temps opportun de renseignements criminels de qualité supérieure sur le crime organisé</i>	<i>Une satisfaction accrue des partenaires concernant le partage des renseignements criminels, facilité par le Service canadien de renseignements criminels (SCRC)</i>
<i>Le maintien ou l'amélioration des services de formation avancée, de recherche et de bibliothèque</i>	<i>Une satisfaction accrue des clients; une utilisation accrue des services de recherche et de bibliothèque</i>
<i>Une contribution à l'élaboration d'un système intégré d'information juridique</i>	<i>La planification de partenariats en vue de l'élaboration et de l'interface de systèmes de cueillette d'informations qui incorporent les besoins de la police, du système judiciaire et des services correctionnels</i>

**4. SERVICES INTERNES****Objectif du secteur d'activité :**

Les Services internes appuient la gestion de l'organisation.

**Gamme de services au sein des Services internes :**

**La Gestion des ressources humaines** vise à assurer une fonction de politique administrative interne et un service aux niveaux du perfectionnement et du bien-être des employés, de la sélection et de la dotation ainsi que du développement organisationnel et de la formation.



**La Gestion générale** vise à fournir un cadre pratique pour la coordination de la planification stratégique, financière et opérationnelle de l'organisation et s'étend à la planification stratégique, aux projets, au matériel, à l'immobilier, à la vérification et à l'évaluation, aux relations publiques et à l'information.

## **5. SERVICES DE MAINTIEN DE LA PAIX**

### **Objectif du secteur d'activité :**

Les Services de maintien de la paix gèrent la participation efficace et opportune de la police civile canadienne aux activités internationales de maintien de la paix. La prestation de ces services respecte les conditions de la politique étrangère du Canada et le principe du recouvrement intégral des coûts avec d'autres organismes gouvernementaux comme l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI).

### **Plans et stratégies clés pour les Services de maintien de la paix :**

#### **Police civile pour les missions de maintien de la paix**

- **Libération du service et préparation pour les missions**

La libération du service continue d'être un défi majeur à la sélection de personnel qualifié pour participer à des missions de maintien de la paix et autres et pour en gérer l'effet sur les services de police offerts au pays, au fédéral et à contrat. On s'efforce de s'assurer que les policiers choisis pour des missions de maintien de la paix et activités connexes sont formés et prêts à être déployés à court terme, conformément à l'entente de la police canadienne.

- **Entente de la police canadienne**

On a approuvé au début de 1997 le financement d'un bassin de 50 policiers canadiens qui participeraient à des missions de maintien de la paix. Les fonds pour ces postes sont recouverts du gouvernement annuellement, à la fin de l'exercice.



**Résultats escomptés pour les Services de maintien de la paix :**

<i>Résultat escompté</i>	<i>Sera démontré par :</i>
<i>Le maintien de l'engagement actuel concernant le personnel policier canadien qui participe aux missions de maintien de la paix, conformément à la politique étrangère du Canada</i>	<i>L'affectation d'un nombre convenu de policiers canadiens aux missions pour la durée de l'engagement du Canada à l'égard du mandat de chaque mission</i>
<i>La préparation du personnel policier canadien pour les missions de maintien de la paix, de façon opportune et rentable, et la libération du service de ce personnel</i>	<i>La sélection, la formation, l'affectation et la prestation, en temps opportun et de manière rentable, de policiers canadiens en vue des missions de maintien de la paix, sans grever les besoins policiers au pays</i>
<i>La gestion efficace des services de police internationaux non axés sur le maintien de la paix, à la demande du gouvernement</i>	<i>Des demandes accrues au Canada pour des services de police internationaux, y compris d'enquêtes sur les droits de la personne</i>
<i>La reddition de comptes à l'autorité internationale compétente pour les missions de maintien de la paix et services de police d'autre ordre, et l'accomplissement de toutes les fonctions et responsabilités demandées</i>	<i>La satisfaction à l'égard des policiers canadiens manifestée par l'autorité internationale responsable de chaque mission de maintien de la paix ou d'autre ordre</i>
<i>Le rehaussement de la réputation internationale de la GRC</i>	<i>La participation continue de la GRC à l'élément de police civile des missions de maintien de la paix du Canada et autres services de police internationaux, à la demande du gouvernement, et leur gestion efficace</i>



## IV ANNEXES

### *Principales lois fédérales et ententes relevant de la GRC*

Les lois fédérales principales *relevant uniquement* de la GRC sont la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* et la *Loi sur le programme de protection des témoins*.

**Principales lois fédérales appliquées par la GRC :** Il n'y a aucune loi fédérale qui confère à la GRC la *juridiction exclusive* de son application. Cependant, la *Loi sur la GRC* et le règlement connexe obligent les membres de la GRC de faire respecter toutes les lois fédérales. Dans ce contexte, la GRC est impliquée dans l'application des lois fédérales principales suivantes : (LRC : Loi révisée du Canada; LC: Loi du Canada) :

<i>Le régime de pensions du Canada</i>	<i>LRC., 1985. ch.5, et ses modifications</i>
<i>Loi sur l'aéronautique</i>	<i>LRC., 1985. ch.A-3, et ses modifications</i>
<i>Loi sur la généalogie des animaux</i>	<i>LRC., 1985. ch.A-11.2, et ses modifications</i>
<i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i>	<i>LRC., 1985. ch.B-3, et ses modifications</i>
<i>Loi électorale du Canada</i>	<i>LRC., 1985. ch.E-2, et ses modifications</i>
<i>Loi sur les grains du Canada</i>	<i>LRC., 1985. ch.G-10, et ses modifications</i>
<i>Loi sur la marine marchande du Canada</i> ( <i>Règlement sur les collisions</i> )	<i>LRC., 1985. ch.S-9, et ses modifications</i>
<i>Loi fédérale sur les prêts aux étudiants</i>	<i>LRC., 1985. ch.S-23, et ses modifications</i>
<i>Loi sur les transports</i>	<i>LRC., 1985. ch.T-17, et ses modifications</i>
<i>Loi sur la Commission canadienne du blé</i>	<i>LRC., 1985. ch.C-24, et ses modifications</i>
<i>Loi sur la faune du Canada</i>	<i>LRC., 1985. ch. W-9, et ses modifications</i>
<i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i>	<i>LRC., 1985. ch.C-15.3, et ses modifications</i>
<i>Loi canadienne sur les droits de la personne (art. 59)</i>	<i>LRC., 1985. ch.H-6, et ses modifications</i>
<i>Loi sur la citoyenneté</i>	<i>LRC., 1985. ch.C-29, et ses modifications</i>
<i>Loi sur la protection des pêches côtières</i>	<i>LRC., 1985. ch. C-33, et ses modifications</i>
<i>Loi sur la concurrence</i>	<i>LRC., 1985. ch. C-34, et ses modifications</i>
<i>Loi réglementant certaines drogues et autres substances</i>	<i>LC., 1996. C-8</i>
<i>Loi sur le droit d'auteur</i>	<i>LRC., 1985. ch.C-42, et ses modifications</i>
<i>Code criminel</i>	<i>LRC., 1985. ch.C-46, et ses modifications</i>
<i>Loi sur le casier judiciaire</i>	<i>LRC., 1985. ch.C-47, et ses modifications</i>
<i>Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels</i>	<i>LRC., 1985. ch.C-51, et ses modifications</i>
<i>Loi sur les douanes</i>	<i>LRC., 1985. ch.C-52.6, et ses modifications</i>
<i>Loi sur l'accise</i>	<i>LRC., 1985. ch.E-14, et ses modifications</i>



<i>Loi sur la taxe d'accise</i>	<i>LRC., 1985. ch.E-15, et ses modifications</i>
<i>Loi sur les explosifs</i>	<i>LRC., 1985. ch.E-17, et ses modifications</i>
<i>Loi sur les licences d'exportation et d'importation</i>	<i>LRC., 1985. ch.E-19, et ses modifications</i>
<i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles</i>	<i>LRC., 1985. ch.F-3, et ses modifications</i>
<i>Loi sur les pêches</i>	<i>LRC., 1985. ch.F-14, et ses modifications</i>
<i>Loi sur l'enrôlement à l'étranger</i>	<i>LRC., 1985. ch.F-28, et ses modifications</i>
<i>Loi relative à la circulation sur les terrains du gouvernement</i>	<i>LRC., 1985. ch.G-6, et ses modifications</i>
<i>Loi sur la santé des animaux</i>	<i>LC., 1990. ch.H-3.3, et ses modifications</i>
<i>Loi sur l'identification des criminels</i>	<i>LRC., 1985. ch.I-1, et ses modifications</i>
<i>Loi sur l'immigration</i>	<i>LRC., 1985. ch.I-2, et ses modifications</i>
<i>Loi de l'impôt sur le revenu</i>	<i>LRC., 1985. ch.C-72, et ses modifications</i>
<i>Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs, 1994</i>	<i>LC., 1994. ch.C-22, et ses modifications</i>
<i>Loi sur l'Office national de l'énergie</i>	<i>LRC., 1985. ch.N-7, et ses modifications</i>
<i>Loi sur les parcs nationaux</i>	<i>LRC., 1985. ch.N-14, et ses modifications</i>
<i>Loi sur les transports nationaux, 1987</i>	<i>LRC., 1985. ch.N-20, et ses modifications</i>
<i>Loi sur les secrets officiels</i>	<i>LRC., 1985. ch.O-5, et ses modifications</i>
<i>Loi sur la sécurité de la vieillesse</i>	<i>LRC., 1985. ch.O-9, et ses modifications</i>
<i>Loi sur les pensions</i>	<i>LRC., 1985. ch.P-6, et ses modifications</i>
<i>Loi sur la quarantaine</i>	<i>LRC., 1985. ch.Q-1, et ses modifications</i>
<i>Loi sur la radiocommunication</i>	<i>LRC., 1985. ch.R-2, et ses modifications</i>
<i>Loi sur les infractions en matière de sécurité</i>	<i>LRC., 1985. ch.S-7, et ses modifications</i>
<i>Loi sur les prêts aux petites entreprises</i>	<i>LRC., 1985. ch.S-11, et ses modifications</i>
<i>Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt</i>	<i>LRC., 1985. ch.T-3, et ses modifications</i>
<i>Loi sur les marques de commerce</i>	<i>LRC., 1985. ch.T-13, et ses modifications</i>
<i>Loi sur le transport des marchandises dangereuses, 1992</i>	<i>LRC., 1985. ch.T-19, et ses modifications</i>
<i>Loi sur l'assurance-chômage</i>	<i>LRC., 1985. ch.U-1, et ses modifications</i>
<i>Loi sur les poids et mesures</i>	<i>LRC., 1985. ch.W-6, et ses modifications</i>
<i>Loi sur les jeunes contrevenants</i>	<i>LRC., 1985. ch.Y-1, et ses modifications</i>



### Ententes officielles avec des ministères et organismes fédéraux et des sociétés de la

**Couronne** : La GRC a conclu plus de 1 100 protocoles d'entente avec des ministères et organismes fédéraux et des sociétés de la Couronne. Ces ententes font état de la nature et de la portée des partenariats établis en vue d'offrir les services aux Canadiens avec plus d'efficacité et d'efficacités. La liste ci-dessous contient certains des partenaires avec lesquels la GRC a conclu des ententes officielles :

<i>Affaires étrangères et Commerce international</i>	<i>Développement des ressources humaines Canada</i>
<i>Affaires indiennes et du Nord canadien</i>	<i>Élections Canada</i>
<i>Agence canadienne de développement international</i>	<i>Environnement Canada</i>
<i>Agence de promotion économique du Canada atlantique</i>	<i>Finances Canada</i>
<i>Agriculture et Agro-alimentaire Canada</i>	<i>Garde côtière du Canada</i>
<i>Anciens combattants Canada</i>	<i>Groupe Communication Canada</i>
<i>Archives nationales du Canada</i>	<i>Industrie Canada</i>
<i>Banque du Canada</i>	<i>Justice Canada</i>
<i>Bureau de la sécurité des transports Canada</i>	<i>Musée national des sciences et de la technologie</i>
<i>Bureau du Conseil privé</i>	<i>Musée des beaux-arts du Canada</i>
<i>Bureau du surintendant des institutions financières du Canada</i>	<i>Office national de l'énergie</i>
<i>Canadien National</i>	<i>Office national des transports du Canada</i>
<i>Canadien Pacifique</i>	<i>Office national du film du Canada</i>
<i>Centre de sécurité des télécommunications</i>	<i>Patrimoine canadien (Parcs Canada)</i>
<i>Chambre des communes</i>	<i>Pêches et Océans</i>
<i>Citoyenneté et Immigration Canada</i>	<i>Programme national de recherches et de sauvetage</i>
<i>Commission canadienne des droits de la personne</i>	<i>Ressources naturelles du Canada</i>
<i>Commission de contrôle de l'énergie atomique</i>	<i>Revenu Canada, Accise, Douanes et Impôt</i>
<i>Commission de la Capitale nationale</i>	<i>Santé Canada</i>
<i>Commission de la Fonction publique du Canada</i>	<i>Service canadien du renseignement de sécurité</i>
<i>Commission de l'immigration et du statut de réfugié</i>	<i>Services correctionnel du Canada</i>
<i>Commission nationale des libérations conditionnelles</i>	<i>Société canadienne des ports</i>
<i>Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes</i>	<i>Société canadienne des postes</i>
<i>Conseil du Trésor du Canada</i>	<i>Société canadienne d'hypothèques et de logement</i>
<i>Conseil national de recherches Canada</i>	<i>Solliciteur général du Canada</i>
<i>Cour canadienne de l'impôt</i>	<i>Statistique Canada</i>
<i>Cour fédérale du Canada</i>	<i>Transports Canada</i>
<i>Cour suprême du Canada</i>	<i>Travaux publics et Services gouvernementaux Canada</i>
<i>Défense nationale</i>	<i>Tribunal de l'aviation civile</i>
<i>Human Resources Development Canada</i>	<i>Vérificateur général du Canada</i>
<i>Immigration and Refugee Board</i>	



**Ententes officielles avec des gouvernements provinciaux :** La GRC a également conclu des ententes officielles avec les gouvernements provinciaux suivants, selon lesquelles la GRC est le principal service chargé d'enquêter en vertu de la *Loi sur les infractions en matière de sécurité* dans la province.

Procureur général de l'Alberta	Procureur général de la Nouvelle-Écosse
Procureur général de la Colombie-Britannique	Procureur/Solliciteur général de l'Ontario
Procureur général du Manitoba	Procureur général de l'Île-du-Prince-Édouard
Procureur général de Terre-Neuve	Procureur général de la Saskatchewan
Solliciteur général du Nouveau-Brunswick	

## B. Personne-ressource pour renseignements supplémentaires

Commissaire adjoint Frank Richter  
 Directeur, Gestion générale  
 Gendarmerie royale du Canada  
 1200, promenade Vanier- H405, Bâtiment principal de la DG  
 Ottawa (Ontario) K1A 0R2

N° de téléphone: (613) 993-1712  
 N° de télécopieur : (613) 993-4453

Rapports règlementaires et de la GRC

- *Rapport sur le rendement pour la période se terminant le 31 mars 1997 : Présentation améliorée des rapports au Parlement - Document pilote.* Ottawa: Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux 1997. (Disponible : à la page d'accueil Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor (adresse ci-dessous); dans les librairies associées et chez d'autres libraires; ou par la poste auprès du Groupe Communication Canada - Édition, Ottawa, Canada K1A 0S9).
- *Budget des dépenses 1997- 1998 : Un rapport sur les plans et priorités pour les exercices 1997-1998 à 1999-2000, Document pilote.* Ottawa: Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1997. (Disponible : à la page d'accueil Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor (adresse ci-dessous); dans les librairies associées et chez d'autres libraires; ou par la poste auprès du Groupe Communication Canada - Édition, Ottawa, Canada K1A 0S9).
- page d'accueil Internet de la GRC :  
<http://www.rcmp-grc.gc.ca>
- page d'accueil Internet de la GRC en matière de police communautaire :  
<http://www.rcmp-ccaps.com>



- page d'accueil du Secrétariat du Conseil du Trésor, pour les rapports de la GRC :  
<http://www.tbs-sct.gc.ca>
  
- page d'accueil Internet du ministère du Solliciteur général du Canada :  
<http://www.sgc.gc.ca>



***C. Renseignements financiers***

*Se reporter aux tableaux financiers aux pages suivantes.*



*Autorisations de dépenser - Partie II du Budget des dépenses - sommaire du ministère*

<i>Crédit (en milliers de dollars)</i>	<i>1998-1999 Budget des dépenses principal</i>	<i>1997-1998 Budget des dépenses principal</i>
<i>35 Dépenses de fonctionnement</i>	<i>789 932</i>	<i>771 277</i>
<i>40 Dépenses en capital</i>	<i>110 528</i>	<i>120 931</i>
<i>(S) Pensions et autres avantages sociaux - membres de la GRC</i>	<i>229 076</i>	<i>208 928</i>
<i>(S) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés</i>	<i>21 537</i>	<i>17 275</i>
<b><i>Total de l'organisme</i></b>	<b><i>1 151 073</i></b>	<b><i>1 118 411</i></b>

*Responsabilité des dépenses prévues par programme et secteur d'activité pour 1998-1999*

<i>(en millions de dollars)</i>	<i>Responsabilisation*</i>		
	<i>Dépenses brutes du programme</i>	<i>Moins les recettes à valoir sur le crédit</i>	<i>Dépenses nettes du programme</i>
<b><i>Programme: Application de la loi</i></b>			
<i>Secteurs d'activité</i>			
<i>Services de police fédérale</i>	<i>497.9</i>	<i>0</i>	<b><i>497.9</i></b>
<i>Services de police contractuelle</i>	<i>1 011.7</i>	<i>726.6</i>	<b><i>285.0</i></b>
<i>Services nationaux de police</i>	<i>189.0</i>	<i>3.5</i>	<b><i>185.5</i></b>
<i>Services internes</i>	<i>182.4</i>	<i>0</i>	<b><i>182.4</i></b>
<i>Services de maintien de la paix</i>	<i>0.6</i>	<i>0</i>	<b><i>0.6</i></b>
<b><i>Total secteurs d'activités</i></b>	<b><i>1 881.6</i></b>	<b><i>730.1</i></b>	<b><i>1 151.5</i></b>

\* Le Commissaire de la GRC est responsable de toutes les dépenses prévues par secteur d'activités pour 1998-1999.

*Dépenses prévues au sein des secteurs d'activité*

<i>(en millions de dollars)</i>	<i>Prévisions des dépenses 1997-1998*</i>	<i>Dépenses prévues 1998-1999</i>	<i>Dépenses prévues 1999-2000</i>	<i>Dépenses prévues 2000-2001</i>
<b>Secteurs d'activité</b>				
<b>Services de police fédérale</b>				
<i>Police générale</i>		<b>141.1</b>	140.5	140.1
<i>Police économique</i>		<b>29.8</b>	29.8	29.8
<i>Police des drogues</i>		<b>77.5</b>	77.5	77.5
<i>Douanes et Accise</i>		<b>57.7</b>	48.1	48.1
<i>Produits de la criminalité</i>		<b>39.8</b>	39.8	39.8
<i>Immigration et police fédérale</i>		<b>14.3</b>	14.3	14.3
<i>Renseignements criminels</i>		<b>43.5</b>	43.5	43.5
<i>Missions de protection</i>		<b>55.2</b>	55.2	55.2
<i>Liaisons internationales</i>		<b>5.3</b>	5.3	5.3
<i>Soutien</i>		<b>33.7</b>	33.8	33.8
<b>Total des Services de police fédérale</b>	572.0	<b>497.9</b>	487.8	487.4
<b>Services de police contractuelle</b>				
<i>Provinciaux</i>		<b>617.7</b>	614.8	614.8
<i>Municipaux</i>		<b>287.8</b>	287.9	287.9
<i>Autochtones</i>		<b>21.2</b>	21.2	21.2
<i>Soutien</i>		<b>84.9</b>	84.9	84.9
<b>Total des Services de police contractuelle</b>	994.0	<b>1 011.7</b>	1 008.7	1 008.7
<b>Services nationaux de police</b>				
<i>Informatique</i>		<b>96.3</b>	96.3	96.3
<i>Laboratoires judiciaires</i>		<b>38.6</b>	38.6	38.6
<i>Services d'information et d'identité judiciaires</i>		<b>30.4</b>	30.4	30.4
<i>Collège canadien de police</i>		<b>1.2</b>	1.2	1.2
<i>Service canadien de renseignements criminels</i>		<b>1.3</b>	1.3	2.0
<i>Registre canadien des armes à feu</i>	189.5	<b>189.0</b>	189.0	189.7
<i>Soutien</i>				
<b>Total des Services nationaux de police</b>				
<b>Services internes</b>				
<i>Gestion des ressources humaines</i>		<b>57.8</b>	57.8	57.8
<i>Gestion générale</i>		<b>109.9</b>	109.9	109.9
<i>Soutien</i>		<b>14.7</b>	14.7	14.7
<b>Total des Services internes</b>	203.6	<b>182.4</b>	182.4	182.4
<b>Services de maintien de la paix</b>				
<i>Nations Unies</i>		<b>0.0</b>	0.0	0.0
<i>Autres</i>		<b>0.6</b>	0.6	0.6
<b>Total des Services de maintien de la paix</b>	0.6	<b>0.6</b>	0.6	0.6
<b>Dépenses brutes prévues</b>	1 959.7	<b>1 881.6</b>	1 868.5	1 868.8
<i>Moins les recettes à valoir sur le crédit</i>	718.7	<b>730.1</b>	730.2	730.2
<b>Total net de l'organisme</b>	1 241.0	<b>1 151.5</b>	1 138.4	1 138.7

\* *Le Budget des dépenses principal de 1997-1998 a été rajusté en fonction de la Structure de planification de rapport et de responsabilisation de 1998-1999*

*Équivalents à temps plein (ETP) prévus par secteur d'activité*

**Régis par la Loi sur la GRC**

	<i>Prévisions des dépenses 1997-1998*</i>	<b>Prévus 1998-1999</b>	<i>Prévus 1999-2000</i>	<i>Prévus 2000-2001</i>
<i>Services de police fédérale</i>	5 146	<b>4 504</b>	4 431	4 424
<i>Services de police contractuelle</i>	10 152	<b>10 014</b>	10 014	10 014
<i>Services nationaux de police</i>	1 116	<b>1 095</b>	1 095	1 095
<i>Services internes</i>	746	<b>703</b>	703	703
<i>Services de maintien de la paix</i>	6	<b>6</b>	6	6
<b><i>Total du programme</i></b>	<b>17 166</b>	<b>16 322</b>	<b>16 249</b>	<b>16 242</b>

**Régis par la Loi sur l'emploi dans la fonction publique**

	<i>Prévisions des dépenses 1997-1998*</i>	<b>Prévus 1998-1999</b>	<i>Prévus 1999-2000</i>	<i>Prévus 2000-2001</i>
<i>Services de police fédérale</i>	522	<b>484</b>	479	479
<i>Services de police contractuelle</i>	1 054	<b>1 043</b>	1 043	1 043
<i>Services nationaux de police</i>	600	<b>598</b>	598	598
<i>Services internes</i>	1 104	<b>1 112</b>	1 112	1 112
<i>Services de maintien de la paix</i>	2	<b>2</b>	2	2
<b><i>Total du programme</i></b>	<b>3 282</b>	<b>3 239</b>	<b>3 234</b>	<b>3 234</b>

\* *Le budget des dépenses principal de 1997-1998 a été rajusté en fonction de la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation de 1998-1999*

*Détails des besoins en ETP*

*Régis par la Loi sur la GRC*

<i>(en dollars)</i>	<i>Prévisions des dépenses 1997-1998*</i>	<i>Prévus 1998-1999</i>	<i>Prévus 1999-2000</i>	<i>Prévus 2000-2001</i>
<b><i>Échelles de salaires</i></b>				
<30 000	25	37	37	37
30 000-40 000	667	671	671	671
40 000-50 000	10 269	9 683	9 610	9 603
50 000-60 000	3 127	3 021	3 021	3 021
60 000-70 000	2 615	2 450	2 450	2 450
70 000-80 000	295	296	296	296
>80 000	168	164	164	164
<i>Total</i>	17 166	16 322	16 249	16 242

*Régis par la Loi sur l'emploi dans la fonction publique*

<i>(en dollars)</i>	<i>Prévisions des dépenses 1997-1998</i>	<i>Prévus 1998-1999</i>	<i>Prévus 1999-2000</i>	<i>Prévus 2000-2001</i>
<b><i>Échelles de salaires</i></b>				
<30 000	2 619	2 669	2 664	2 664
30 000-40 000	250	183	183	183
40 000-50 000	395	373	373	373
50 000-60 000	7	5	5	5
60 000-70 000	8	5	5	5
70 000-80 000	3	4	4	4
>80 000				
<i>Total</i>	3 282	3 239	3 234	3 234

*Dépenses en capital par secteur d'activité*

<i>(en millions de dollars)</i>	<i>Prévisions des dépenses 1997-1998*</i>	<i>Dépenses prévues 1998-1999</i>	<i>Dépenses prévues 1999-2000</i>	<i>Dépenses prévues 2000-2001</i>
<b><i>Secteurs d'activité</i></b>				
<i>Services de police fédérale</i>	18.0	<b>19.7</b>	19.5	19.5
<i>Services de police contractuelle</i>	63.7	<b>57.5</b>	57.6	57.6
<i>Services nationaux de police</i>	26.5	<b>26.5</b>	26.5	26.5
<i>Services internes</i>	7.3	<b>6.8</b>	6.8	6.8
<i>Services de maintien de la paix</i>	0.0	<b>0.0</b>	0.0	0.0
<b><i>Total du ministère</i></b>	<b>115.5</b>	<b>110.5</b>	<b>110.4</b>	<b>110.4</b>

\* Le budget des dépenses principal de 1997-1998 a été rajusté en fonction de la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation de 1998-1999

**Grands projets d'immobilisations par secteur d'activité :** En raison de l'effet important des coûts du projet de l'an 2000, la GRC étudie actuellement tout son budget en capital afin de trouver des fonds pour répondre à cette demande urgente.

**Sommaire du ministère des articles courants des dépenses**

<i>(en millions de dollars)</i>	<i>Prévisions des dépenses 1997-1998</i>	<i>Dépenses prévues 1998-1999</i>	<i>Dépenses prévues 1999-2000</i>	<i>Dépenses prévues 2000-2001</i>
<b>Personnel</b>				
<i>Salaires et traitements</i>	<i>1 130.9</i>	<i>1 086.9</i>	<i>1 080.5</i>	<i>1 080.1</i>
<i>Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés</i>	<i>187.1</i>	<i>211.5</i>	<i>210.7</i>	<i>210.7</i>
	<i>1 318.0</i>	<i>1 298.4</i>	<i>1 291.2</i>	<i>1 290.8</i>
<b>Biens et services</b>				
<i>Transport et communications</i>	<i>124.8</i>	<i>112.0</i>	<i>110.5</i>	<i>110.5</i>
<i>Information</i>	<i>0.8</i>	<i>0.8</i>	<i>0.8</i>	<i>0.8</i>
<i>Services spéciaux et professionnels</i>	<i>114.9</i>	<i>98.0</i>	<i>96.7</i>	<i>97.4</i>
<i>Locations</i>	<i>43.7</i>	<i>39.0</i>	<i>38.5</i>	<i>38.5</i>
<i>Achats de services de réparation et d'entretien</i>	<i>49.2</i>	<i>43.3</i>	<i>42.7</i>	<i>42.7</i>
<i>Services publics, matériaux et fournitures</i>	<i>83.5</i>	<i>75.5</i>	<i>74.5</i>	<i>74.5</i>
<i>Autres subventions et paiements</i>	<i>46.4</i>	<i>43.1</i>	<i>42.5</i>	<i>42.5</i>
<i>Dépenses en capital secondaires</i>	<i>22.4</i>	<i>20.6</i>	<i>20.4</i>	<i>20.4</i>
	<i>485.7</i>	<i>432.2</i>	<i>426.4</i>	<i>427.1</i>
<i>Total des dépenses de fonctionnement</i>	<i>1 803.7</i>	<i>1 730.6</i>	<i>1 717.6</i>	<i>1 717.9</i>
<b>Dépenses en capital</b>				
<i>Dépenses en capital contrôlées</i>	<i>115.5</i>	<i>110.5</i>	<i>110.4</i>	<i>110.4</i>
<b>Paiements de transfert</b>	<i>40.5</i>	<i>40.5</i>	<i>40.5</i>	<i>40.5</i>
<b>Dépenses budgétaires brutes</b>	<i>1 959.7</i>	<i>1 881.6</i>	<i>1 868.5</i>	<i>1 868.8</i>
<b>Moins les recettes à valoir sur le crédit</b>	<i>718.7</i>	<i>730.1</i>	<i>730.2</i>	<i>730.2</i>
<b>Dépenses budgétaires nettes</b>	<i>1 241.0</i>	<i>1 151.5</i>	<i>1 138.4</i>	<i>1 138.7</i>

*Ressources du programme par secteur d'activité pour l'année budgétaire*

*(en millions de dollars)*

<i>ETP</i>	<i>Budgétaires</i>				<i>Postes législatifs</i>	<i>Non budgétaires Prêts, dotations en capital et avances</i>	<i>Dépenses brutes prévues</i>	<i>Moins les recettes à valoir sur le crédit</i>	<i>Dépenses nettes prévues</i>
	<i>Fonctionnement</i>	<i>Capital</i>	<i>Subventions et contributions</i>	<i>Dépenses brutes votées</i>					

<b>Secteurs d'activité</b>								
Services de police fédérale	4 988	469.0	19.7	9.2	497.9	0.0	0.0	
Services de police contractuelle	11 057	930.9	57.5	23.3	1 011.7	0.0	0.0	1
Services nationaux de police		158.5	26.5	4.0	189.0	0.0	0.0	
Services internes	1 693	171.6	6.8	4.0	182.4	0.0	0.0	
Services de maintien de la paix	1 815	0.6	0.0	0.0	0.6	0.0	0.0	
	8							
<b>Dépenses totales prévues</b>	<b>19 561</b>	<b>1 730.6</b>	<b>110.5</b>	<b>40.5</b>	<b>1 881.6</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>1</b>

**Détails des paiements de transfert par programme**

(en dollars)	Prévisions des dépenses 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
<b>Subventions</b>				
Association des anciens de la GRC	1 900	1 900	1 900	1 900
Association internationale des chefs de police	1 900	1 900	1 900	1 900
Survivants de membres tués en service	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000

**Postes législatifs***Pensions et autres avantages des employés**Pensions en vertu de la Loi sur la continuation des pensions de la GRC* 30 000 000 **30 000 000** 30 000 000 30 000 000*Pour compenser les membres de la GRC blessés dans l'exercice de leurs fonctions* 9 000 000 **9 000 000** 9 000 000 9 000 000*Pensions aux familles des membres de la GRC tués en service* 100 000 **100 000** 100 000 100 000

---

**Subventions totales** 40 103 800 **40 103 800** 40 103 800 40 103 800**Contributions***Contributions aux candidats de l'extérieur de la GRC qui suivent des cours au Collège canadien de police* 386 080 **386 080** 386 080 386 080

---

**Contributions totales** 386 080 **386 080** 386 080 386 080

---

**Subventions et contributions totales** 40 489 880 **40 489 880** 40 489 880 40 489 880

*Détails des recettes par secteur d'activité*

<i>Recettes à valoir sur le crédit</i> <i>(en millions de dollars)</i>	<i>Prévisions</i> <i>des dépenses</i> <i>1997-1998</i>	<i>Recettes</i> <i>prévues</i> <i>1998-1999</i>	<i>Recettes</i> <i>prévues</i> <i>1999-2000</i>	<i>Recettes</i> <i>prévues</i> <i>2000-2001</i>
<i>Services de police contractuelle</i>	715.2	726.6	726.7	726.7
<i>Services nationaux de police</i>	3.5	3.5	3.5	3.5
<i>Recettes totales à valoir sur le crédit</i>	718.7	730.1	730.2	730.2
<i>Recettes à valoir sur le Trésor</i>	18.0	18.0	18.0	18.0
<i>Recettes totales</i>	736.7	748.1	748.2	748.2

*Coût net du programme pour 1998-1999*

<i>(en millions de dollars)</i>	<i>Total</i>
<i>Dépenses brutes prévues</i>	<i>1 881.6</i>
<i>Plus:</i>	
<i>Service reçu sans frais</i>	
<i>Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)</i>	<i>7.2</i>
<i>Contribution couvrant la part des employés des primes et coûts d'assurance payée par le SCT</i>	<i>71.7</i>
<i>Paiements d'indemnisation des employés fournis par Ressources humaines Canada</i>	<i>0.4</i>
<i>Traitement et frais connexes des services juridiques fournis par Justice Canada</i>	<i>0.5</i>
	<i>79.9</i>
<i>Coût total du programme</i>	<i>1 961.5</i>
<i>Moins</i>	
<i>recettes à valoir sur le crédit</i>	<i>730.1</i>
<i>recettes à valoir sur le Trésor</i>	<i>18.0</i>
	<i>748.1</i>
<i>Coût net du programme</i>	<i>1 213.4</i>
<i>Coût net approximatif du programme en 1997-1998</i>	<i>1 441.2</i>